

Q. Avez vous jamais entendu l'honorable Jean Baptiste Guévremont en présence de feu Thomas McCarthy demander ou tourmenter son frère, le demandeur, de faire ce festin pour M. McCarthy ?

(Même objection que ci-dessus, même réserve.)

R. Je n'ai pas eu connaissance de cela.

Q. Avez vous jamais rencontré ces trois messieurs dans la rue parlant ensemble de la préparation et des dépenses de ce festin ?

(Même objection que ci-dessus, même réserve.)

R. Non, je n'ai pas eu connaissance de cela, ça peut peut-être avoir été dit, mais je ne me rappelle pas de cela. Si cela a été dit c'est après l'élection, et après l'élection je n'ai plus rôdé avec eux, à part du festin auquel j'ai assisté, ainsi qu'à la promenade à Ste. Victoire.

Q. Entre le jour de l'élection et celui du festin, avez vous eu occasion de rencontrer ensemble ces trois messieurs ?

(Même objection que ci-dessus, même réserve.)

R. Je n'en ai pas eu connaissance.

Q. Avez-vous eu connaissance, que feu Thomas McCarthy, et l'honorable Jean-Baptiste Guévremont aient parlé devant vous de celui qui devait faire ce festin ?

(Même objection que ci-dessus, même réserve.)

R. Non.

Q. L'honorable Jean-Baptiste Guévremont a-t-il jamais parlé devant vous d'aider au demandeur pour l'engager à faire ce festin ?

(Même objection que ci-dessus, même réserve.)

R. Je n'ai pas eu connaissance de cela.

Q. Le cinq de novembre dernier, par qui étiez-vous employé et chez qui travailliez-vous ?—R. Chez M. Didace Guévremont, le demandeur. Je faisais des réparations à sa maison.

*Transquestionné sous réserve des objections ci-dessus.*

Q. Vous rappelez-vous d'avoir donné votre déposition ici en cour, dans la présente cause le 5 novembre dernier ?—R. Oui.

Q. Cette déposition contient-elle la vérité, et lorsque vous l'avez donnée, avez-vous raconté les faits tels que vous les connaissiez ?—R. Je pense bien que oui.

Q. Vous avez dit dans cette déposition du 5 novembre dernier, que feu Thomas McCarthy, avait ordonné au demandeur, devant vous dans la rue, en la ville de Sorel, vis-à-vis la résidence du dit feu Thomas McCarthy, de faire le festin pour lui, et qu'il le paierait bien ; est-ce qu'en disant cela, vous avez dit la vérité ?—R. Si je l'ai dit, comme de raison, j'ai dit la vérité ; mais je ne pense pas que cela ait été demandé de même.

Q. Vous avez dit dans cette déposition que cette conversation avait eu lieu vis-à-vis la demeure de feu Thomas McCarthy, un soir, quelques jours après l'élection ; en disant cela avez-vous dit la vérité ?—R. Je ne me remets pas de cela ; peut-être que je l'ai dit ; si c'est marqué, c'est que je l'ai dit, et si je l'ai dit c'est que c'est la vérité.

Q. Dans le temps de l'élection de 1867 et après, n'étiez-vous pas l'employé de M. McCarthy, et ne l'avez-vous pas été assez longtemps après l'élection ?—R. Oui.

Q. Lors du festin, n'étiez-vous pas un des principaux officiers ordonnateurs, et pour l'élection de M. McCarthy, n'étiez-vous pas un de ses principaux hommes de confiance ?—R. J'étais comme tous les autres. J'étais à cheval comme cinquante autres et plus l'étaient. Je pense qu'il y en avait d'autres au-dessus de moi durant l'élection, mais j'étais un de ses principaux hommes de confiance.

Q. Combien de temps avez-vous été employé par le demandeur, l'automne dernier ?—R. Je pense que c'est six ou sept semaines.

Q. N'est-il pas vrai que c'est votre père, Léandre Paulet, qui avait, en novembre dernier, l'entreprise de la réparation de la maison du demandeur, et que vous travailliez pour votre père à la maison du demandeur ? que c'était votre père qui vous avait engagé et non le demandeur ?—R. Je pense que lorsqu'on est en société, mon père et moi, nous travaillions autant l'un que l'autre pour le demandeur.